

Décision n° 2021.0031/DC/SEESP du 2 février 2021 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la recommandation vaccinale intitulée « Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du Covid-19 Vaccine AstraZeneca »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 2 février 2021.

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu la saisine du Directeur général de la santé du 15 décembre 2020 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

La recommandation vaccinale intitulée « Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du Covid-19 Vaccine AstraZeneca » et sa synthèse, ci-jointes, sont adoptées.

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 2 février 2021.

Pour le collège :
La présidente,
P^r Dominique LE GULUDEC
Signé